

## Compte rendu séance du 22 janvier 2009

### Subvention Harley Davidson

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 4 029 Euros à l'Association Var Eurofestival pour la concentration Harley Davidson.

### Participation complémentaire au SIVU du Golfe de Saint-Tropez Pays des Maures

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec le SIVU afin de mettre en place un point d'accueil à la Maison du Tourisme spécifique à Gassin avec une hôtesse.

Une participation complémentaire de 40 000 Euros sera versée à cet effet au SIVU du Golfe de Saint-Tropez Pays des Maures.

### Adoption des restes à réaliser 2008

Le montant des dépenses engagées non mandatées s'élève à 16 274,40 Euros.

Le montant des recettes à encaisser s'élève à 201 975 Euros. Le Conseil Municipal adopte ces états avant le vote du budget.

### Investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget le Conseil Municipal décide d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente soit 1 580 418 Euros.

### Sortie des Ados à Chantemerle Seyne les Alpes

Les Ados participeront à un séjour à la neige du 02 au 06 mars 2009. La commune prendra en charge

- 70 Euros pour 15 ados soit	1 050,00 Euros.
- 243 Euros x 2 accompagnatrices	486,00 Euros
- le transport	893.83 Euros

<b>TOTAL</b>	<b>2 429,83 Euros</b>
--------------	-----------------------

### Nettoyage RD 98A

La commune sollicite une participation de 20% à la Commune de Saint-Tropez pour l'entretien de la RD 98A effectué par la Société Nicollin.

### Cotisation mission locale 2009

La participation financière de Gassin à la mission locale pour l'exercice 2009 est de 13 836 Euros.

### Retrait du Syndicat des Communes du Littoral Varois de la Commune de Cogolin

Le Comité Syndical du Syndicat des Communes du Littoral Varois a approuvé le retrait de la commune de Cogolin le 21 octobre dernier.

Le Conseil Municipal accepte ce retrait.

### Retrait du SIVAAD de la commune de Carquieranne

Le Comité Syndical du SIVAAD a accepté le retrait de la Commune de Carquieranne lors de sa séance du 12 novembre 2008.

### Convention FOL – Centre Aéré 2009

Le Conseil Municipal accepte l'actualisation des tarifs, prix de la journée 20,46 Euros, participation de la Commune 9,51 Euros.

### Demande de subvention au Conseil Général pour le CLSH 2009

Le Conseil Municipal demande une subvention de fonctionnement de 5 Euros par enfant au Conseil Général pour le Centre Aéré 2009.

### Revalorisation des vacations funéraires

Le Conseil Municipal porte le montant des vacations funéraires à 20 Euros à compter du 01 février 2009.

### Adhésion au Syndicat de la Giscle

La Commune souhaite recalibrer le ruisseau du Bélieu et demande à adhérer au Syndicat de la Giscle qui assumera la mise en œuvre du diagnostic, d'élaborer le programme pluriannuel des travaux et les dossiers réglementaires.

## Compte rendu séance du conseil municipal du 12 février 2009

### - ZAC de la Vernatelle

- 1°) bilan de la concertation avec le public, à l'unanimité.
- 2°) Création de la ZAC de la Vernatelle, à l'unanimité.

### - SCI de la Bagareide

Autorisation au Maire de signer l'acte authentique d'échange de parcelles sur la piste de la Bagareide avec la SCI de la Bagareide (unanimité).

### - SYMIELEC Var

- 1°) Mise à disposition des biens patrimoniaux issus de l'inventaire EDF au 31/12/02 (unanimité).
- 2°) Mise à jour de l'actif (unanimité).

- Mise à jour du tableau des effectifs (unanimité).

- Signature du contrat de location d'une maison de Caruby à Madame KLEIN Patricia (unanimité).

- Signature d'une convention pour les travaux de VRD route du Bourrian avec le bureau d'études Concept Etudes et Réalisations (unanimité).

- Redevance fourrière 2009 (AVSA) 1 429,50 € (unanimité).

- Institution du principe de la participation pour le financement des voiries et réseaux publics (unanimité).

-Convention avec Madame SUMEIRE, Domaine de Barbeyrolles, pour l'implantation sur sa propriété de colonnes de tri sélectif (unanimité).

## **Compte rendu de la séance du 26 MARS 2009**

### **I - Approbation du Compte de gestion du receveur 2008**

Le Conseil municipal a adopté le compte de gestion du receveur de l'exercice 2008 qui est conforme aux écritures de Monsieur le Maire de Gassin

### **II - Approbation du Compte Administratif 2008**

Mme WANIART, présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2008 qui laisse apparaître un résultat global de clôture de 3 124 184.66 €

### **III - Les subventions**

Les subventions aux associations ont été votées à l'unanimité pour un montant global de 165 209 €

### **IV - Les taux des 4 taxes**

Les taux des 4 taxes subissent une augmentation de 1.05 % ce qui donne les taux suivants à appliquer en 2009

- taxe d'habitation	4.93 %
- foncier bâti	9.41%
-foncier non bâti	31.97%
-taxe professionnelle	8.52%

### **V - Le taux de la taxe des ordures ménagères**

Le taux de la taxe des ordures ménagères reste inchangé à 6.22%

### **VI - Les droits de place**

Les droits de place pour l'occupation du domaine public au m<sup>2</sup>, sont fixées à :

- 68.50 € pour les terrasses fermées des Bars/Restaurants
- 51.00€ pour les terrasses semi-fermées
- 37.00€ pour les terrasses ouvertes
- 30.00€ pour les commerces
- 19.50€ pour les particuliers
- Jardin Allen : 692 €

- la redevance pour les ordures ménagères sur les terrains de camping à la ferme est portée à 26 € par emplacement.

- Un forfait de 70 tonnes pour les Chênes Lièges est maintenu pour 2009 au prix fixé par le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Région du Golfe (Abstention de Mr Ollivier pour la fixation des droits de place)

## **VII - Budget primitif 2009**

Le budget primitif est adopté à l'unanimité par le Conseil. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement	7 673 388 €
Section d'Investissement	3 599 279 €

## **VIII –CCAS**

Une subvention de 21 000 € sera versée au CCAS pour le fonctionnement 2009.

## **IX – Marché des ordures ménagères :**

Le marché actuel se terminant le 30 juin, un avis d'appel d'offre a été publié dans les différents journaux habilités à recevoir les annonces légales. La procédure retenue est l'appel d'offre ouvert. Le Maire est autorisé à signer le ou les marchés à intervenir.

## **X- Contrat de territoire :**

Le concours financier du Conseil Général est sollicité en vue de la réalisation des diverses opérations d'investissement

## **XI- Photocopieurs**

Tout le pack des photocopieurs est changé à compter du 1<sup>er</sup> avril. un contrat de crédit-bail est passé avec les Etablissements RICOH à Ollioules

## **XII- Classes de découvertes :- Voyages scolaires**

Les enfants de l'école primaire partiront du 15 au 19 juin à Darbres en Ardèche et à Abries dans le Queyras , dans le cadre des classes de découverte.

Le prix total de la participation de la Mairie pour 3 classes, s'élèvera à 9 150 €

En ce qui concerne les enfants Gassinois fréquentant les écoles extérieures, une participation de 50 € par enfant sera versée pour les enfants du secondaire, et une participation de 80 € sera versée pour les enfants du primaire pour les voyages scolaires

## **XIII- Syndicat Intercommunal de la Giscle**

Le Conseil municipal a admis et adopté les nouveaux statuts du Syndicat de la Giscle et ont désigné les délégués titulaires (MMrs ZERBONE, GUILLEC, PESCE) et délégués Suppléants (Mr BRUNETTO, Mme WANIARD, Mr MERIAUX) devant représenter la commune au sein de ce syndicat.

## **XIV- Rétrocession d'une concession funéraire**

Un administré demande la rétrocession à la commune d'une concession acquise en 2006, non utilisée à ce jour, et vide de toute sépulture. La commune devra s'acquitter de la somme de 4515.50€

### **XV- Modification du PLU**

Le conseil municipal est d'accord sur la modification du PLU dans la zone du Polo-Club. Cette modification va générer 5000 m2 SHON affectés à des constructions, et 5000 m2 seront affectés à des surfaces prévues pour les animaux.

### **XVI- Ouvrages électriques**

Une motion est adressée à Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux afin de demander à ERDF , en ce qui concerne les ouvrages d'extension et de branchements d'installations électriques, de préciser sa lecture des textes en vigueur, et d'effectuer un diagnostic de l'état du réseau électrique communal.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2009

### **1- Prestation de service relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents du marché avec les entreprises Nicollin pour le lot 1 (278 918.79 €) et Nicollin SMA pour le lot 2 (91 542.77 €)

### **2- Site de la Vernatelle**

Un avenant n°1 de prolongation de délais est signé avec l'EPF PACA

### **3- Protocole d'accord de participation aux frais de fonctionnement des écoles communales**

Une participation forfaitaire de 650 euros par élève non résident et inscrit dans les écoles publiques a été approuvée. Cette participation est entérinée par un protocole d'accord avec les communes de Grimaud, Cogolin. Monsieur le Maire est autorisé à signer ainsi qu'avec toute autre commune qui en fait la demande

### **4-Convention ECOFOLIO**

Une convention définissant le recyclage des déchets d'imprimés papiers issus de la collecte sélective est passée avec la SOCIETE ECOFOLIO

### **5-Syndicat intercommunal de la région du Golfe de St Tropez**

Le conseil a adopté la modification de l'article V des statuts du Syndicat afin de mettre en concordance la durée de mise à disposition par la commune de St Tropez des terrains de la Môle dudit syndicat, et la durée des contrats conclus avec les sociétés qui exploitent le site

### **6- Aménagement du Chemin du Bourrian : PVR**

Le conseil a décidé d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total s'élève à 933 556 €

Fixe à 466 778 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers

Fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 2.92 €

### **7 – Convention d'objectifs et de mission 2009 avec le Racing Club de la Baie**

Comme l'an dernier une convention est signée avec le Racing Club de la Baie. Une subvention de 3500 € leur est attribuée.

## **8 – Station Font Mourier**

Un avis favorable sur la demande d'autorisation relative à la mise aux normes de la station d'épuration de Font Mourier à Cogolin a été émis par le conseil municipal

## **9- Affaire DADP**

Le Conseil a autorisé le Cabinet LLC et Associés à défendre les intérêts de la commune dans ce dossier, et mandaté la SCP Bottai-Gereux-Boulan Avoués, près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

## **10- Motion vin rosé**

Le conseil a voté une motion pour interpeller la commission de l'Union Européenne afin qu'elle revienne sur sa décision de couper le vin rosé.

## **11 – Soutien au service public de L' ONF**

Une motion a été adoptée également en soutien à l'ONF



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2009**

**I. P.L.U.** le PLU a fait l'objet d'une nouvelle présentation au conseil municipal.

**II. Affaires SCI L'Horizon :**

- 1) Maître Guin est mandaté afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans les deux affaires qui l'opposent à la SCI L'Horizon.
- 2) Maître Bensa est mandaté pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à la SCI L'Horizon (travaux chemin de Ville Vieille et Moulin Brûlat).<sup>i</sup>

**III. Affaire Jean-Claude DARMON**

Le cabinet LLC et Associés est mandaté afin de représenter la commune dans l'affaire qui l'oppose à Jean-Claude DARMON

**IV. Comité des Elus :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les nouveaux statuts du comité des Elus.

**V. Bail ALIBABOULE :**

A l'unanimité, le conseil est d'accord pour transférer le bail Alibaboule à Madame HERCHER, pour la vente de glaces à emporter, boissons, crêpes, gaufres, bonbons.

**VI. Subvention FNACA :**

Une subvention de 150 euros sera versée en 2009 à la FNACA, comité de Saint-Tropez-Ramatuelle-Gassin, ce versement fera l'objet d'une décision modificative.

---

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2009

## 1 - Aide Financière du Conseil Général

Un nouveau tableau de programmation d'opérations d'investissement a été adopté et le Conseil Général a été sollicité pour obtenir une subvention de 353 000€

## 2 - Décision modificative n°1

Des réajustements de crédits sont nécessaires et considérant qu'il y a lieu d'amortir les frais d'études, la décision modificative n°1 a été adoptée.

## 3 - Travaux Chemin du Bourrian 2° tranche

Le Cabinet Concept Etudes et Réalisations a été chargé d'une étude pour l'aménagement de la deuxième tranche du chemin du Bourrian.

Ses honoraires ont été fixés à 6% du montant estimatif des travaux.

.../...

## 4 - Travaux Chemin St Bonnaventure

Le Cabinet Concept Etudes et Réalisations a été chargé également de la mise en sécurité de ce chemin. Ses honoraires s'élèveront à 14 000 € H.T.

## 5 - Centre Médico-scolaire

La Ville de Cogolin a mis à disposition des locaux pour accueillir le centre médico-scolaire, utilisé pour les bilans médicaux des élèves des communes de la presqu'île  
Une convention relative à cette participation sera signée avec notre commune qui devra régler 346.50 € pour 231 élèves.

## 6 - Personnel communal

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié pour permettre la nomination de personnel promu sur liste d'aptitude ou muté.

## 7 - Restaurant scolaire

Le prix des tickets de cantine passera à 2.25 € pour les enfants, et à 4.30 € pour les adultes.  
Vote contre : Mr GIRAUD Philippe

## 8 – Eco-Emballages - tri sélectif

Une nouvelle règle de détermination des tonnages de déchets d’emballages ménagers papiers carton a été préparée en raison des difficultés constatées sur le calcul du soutien de ces déchets. Un avenant sera signé à cet effet.

## 9 – C.L.S.H.

Une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion du CLSH est engagée pour 2010, la gestion confiée à la FOL se terminant fin décembre 2009.

## 10 – Cession d’un véhicule

Le véhicule IVECO 4366 ZZ 83 obsolète, est cédé au prix de 1 500 €

## 11 – Salle polyvalente

Le projet d’extension de la salle polyvalente située sous le groupe scolaire l’Espelidou est confié à Monsieur Gérard DOLLA, architecte.

Son taux de rémunération est de 12 % sur l’estimation prévisionnelle des travaux (environ 227 000 €).

.../...

## 11 – PLU – Recours gracieux

A la suite de la réception de deux recours gracieux, le Maire est autorisé à accuser réception des recours gracieux et à leur proposer un projet de réponse.

## 12 – PLU – Recours contentieux

Dans la mesure où des recours seraient introduits devant le Tribunal Administratif de Toulon, le Maire est autorisé à ester en justice dans le cadre des recours introduits contre le document d’urbanisme approuvé le 18 juin, à mandater Maître GUIN.

## 13 – Droit de préemption urbain

Le Conseil décide d’instituer un droit de préemption urbain simple dans les zones U et AU du P.L.U.

## 14 – PLU – autorisation d’ester en justice

Le Maire est autorisé à ester en justice dans le cadre des recours introduits devant la cour administrative d’appel de Marseille et à mandater Maître GUIN pour défendre les intérêts de la commune.

## 15 – Affaire REY BROT

Le Maire est autorisé à ester en justice et à mandater la SCP Didier PINET à Paris afin de représenter et défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal des Conflits.

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009**

SCI les Fregates / SCI les Cormorans / Aycard

Les SCI ont formé un recours gracieux contre le PLU estimant qu'une erreur manifeste d'appréciation a été commise en classant plus de 75 % de leurs parcelles en E.B.C.

Madame AYCARD quant à elle reproche à la commune d'avoir classé en zone, naturelle l'ensemble des parcelles situées en bordure de voie et anciennement classées en zone NB du POS. Elle forme un recours gracieux.

Les recours gracieux pour ces trois affaires sont rejetés.

### Contrat d'accompagnement dans l'emploi :

La Ville de Gassin compte embaucher un jeune sous le dispositif contrat d'accompagnement vers l'emploi dit « passerelle » celui-ci aurait une mission dans la bureautique. La Mission Locale nous accompagne dans cette mission.

### Demande de classement de la Commune en Commune touristique :

La Commune de Gassin adhère au SIVU du Golfe de Saint-Tropez et participe à la mise en œuvre de la politique touristique de Gassin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite le classement de la commune de Gassin comme touristique.

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2009**

**Projet de parking RD98** : acquisition de la parcelle A 1678 au prix de 15 000 € à Mme CAMBRA.

**Voyages éducatifs de fin d'année – Ecoles de Saint-Tropez, enfants Gassinois** : une participation de 80 euros par élève a été votée, la dépense sera inscrite au budget primitif 2010.

**Classes de neige et classes de découverte 2010 – Ecole primaire de Gassin** : La classe de Mme CHODAT se rendra en classe de neige dans les Alpes de Haute Provence en janvier. La participation de la commune s'élève à 246 € par enfant. Les classes de Mr AUDA et Mme PEVERI partiront au mois d'avril en classe de cirque, la participation de la commune s'élèvera à 172 € par enfant.

**Décision modificative n° 2** : il y a lieu de procéder à des réajustements au budget et de virer, par des opérations d'ordre budgétaire, les frais d'études concernant le recalibrage du ruisseau de Belieu au compte d'immobilisation en cours. Dépenses d'investissement, article 2321 34 698,95 €, recettes d'investissement, article 2031, 34 698,95 €,

**SIVAAD** : Autorisation de signature des marchés dans le cadre du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, fourniture de denrées alimentaires pour 2010-2011. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements issus des appels d'offres du groupement de commandes.

**C.L.S.H. Délégation de service public – 2010/2012**. La gestion du CLSH est confiée à l'IFAC, demeurant à Le Revest les Eaux.

**Travaux chemin St Bonnaventure** : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue.

**Convention avec le Centre de Gestion du Var – Examens psychotechniques**. L'autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Centre de Gestion du Var pour l'organisation des examens psychotechniques pour les adjoints techniques territoriaux assurant à titre principal la conduite d'un véhicule.

**Convention de partenariat Conseil Général – Commune de Gassin** : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat avec le conseil général pour bénéficier de la fourniture gratuite de poteaux-flèches dans le cadre des chemins aménagés et balisés. Il est autorisé également à signer les conventions de passage avec les propriétaires gassinois concernés.

**Proposition de motion** : maintien dans le var de l'hélicoptère EC 145 nouvelle génération Suite à une missive adressée par le Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du var. Le conseil souhaite l'affectation définitive de l'hélicoptère EC 145 nouvelle génération dans le var.

Le Maire,  
Yvon ZERBONE